

COUR D'ASSISES DE L'AUDE



PRÉSIDENCE DE M. JOLLEAUD DE SAINT-MAURICE.

Assassinat

Le 24 août dernier, deux cultivateurs trouvèrent dans un bois, sur le territoire de la commune de Saint-Benoît, le cadavre du sieur Pierre Bourrel. La mort, qui paraissait remonter à plusieurs jours, ne pouvait être que le résultat d'un crime : la tête était horriblement fracassée et l'attitude du corps indiquait que les coups avaient été portés alors que la victime essayait de se relever ; elle était à genoux, la face contre terre et les deux bras arc-boutés comme pour faire un effort. A quelques pas du cadavre étaient la casquette, un aiguillon de laboureur et une poule en putréfaction.

Pierre Bourrel, âgé de 44 ans, habitait avec sa femme une métairie voisine appelée Tacoud, où résidait aussi le sieur Calvet Barthélemy, dont il était le fermier à mi-fruits.

Bourrel avait disparu de chez lui dans la nuit du 21 au 22 août. La veille au soir, il avait dit à sa femme qu'il devait se rendre le lendemain de grand matin à la foire de Laroque-d'Olmès, dans l'Ariège, avec Calvet, qui voulait y vendre une jument.

Ce dernier confirma ce fait et déclara que Bourrel était parti devant lui vers le milieu de la nuit, parce qu'il voulait passer à la métairie de Laporte pour prendre un de ses amis, le nommé Canavy Pierre, qui se proposait d'aller à cette foire. Ils devaient se rejoindre à un point donné de la route. Mais Calvet, à deux heures du matin, n'avait rencontré son fermier ni à l'endroit convenu ni à Laroque où Canavy arriva seul et lui dit ne pas avoir vu Bourrel.

D'après cette déclaration, on avait peine à comprendre comment la victime avait pu se trouver au point où le cadavre a été découvert ; c'est un lieu des plus écartés, éloigné de tout chemin et dans une direction opposée à la route que Bourrel devait prendre. On supposa tout d'abord que la victime, qui jouissait d'une mauvaise réputation, qui avait été condamné pour vol, avait voulu voler quelque poule dans une ferme, et avait été assailli et tué par le propriétaire de la poule.

Mais non-seulement l'endroit où le cadavre a été trouvé est bien éloigné de toute ferme, non-seulement dans ces fermes on n'élève que du gros bétail et pas de volaille, mais encore la femme Bourrel reconnaît la poule trouvée près de son mari comme lui appartenant.

D'autre part, Bourrel n'avait aucun ennemi dans le pays ; de plus, on savait qu'il n'avait jamais d'argent sur lui, ce n'est pas un sentiment d'intérêt qui a pu tenter la cupidité de quelque voleur contre la victime.

Un seul homme avait intérêt à la mort de Bourrel, c'était Calvet qui était très mécontent de la manière dont son fermier exploitait son bien et se repentait de le lui avoir donné à ferme et avait déjà essayé de tous les moyens pour se débarrasser de lui.

Il a été reconnu que la pensée criminelle à laquelle a obéi Calvet, hantait depuis longtemps son esprit.

On croit que Bourrel qui était très crédule et sur qui Calvet avait une grande influence, a été pendant la nuit amené par celui-ci dans le bois où il a reçu la mort. Calvet lui avait très probablement proposé d'aller commettre quelque vol à la bergerie des Pech-Sérié, où il supposait qu'il y avait de la volaille. C'est ce projet qu'ils combinaient ensemble dans la conversation à voix basse que la femme Bourrel surprit la veille entre eux et dont son mari refusa de lui faire connaître le sujet. C'est pour le réaliser que Bourrel, sur les conseils de Calvet, ne voulut pas coucher dans l'intérieur de la métairie et alla dormir au pailler.

La veuve de la victime ne s'est pas trompé sur les causes de sa mort ; dès qu'elle l'a connue, elle a accusé Calvet : « Depuis plusieurs mois, dit-elle à un témoin, en présence du cadavre de Bourrel, je savais que son maître voulait le tuer. »

La conduite de Calvet après le crime et son attitude pendant l'information, viennent confirmer les charges qui pèsent sur lui. Non-seulement, il n'a pas recherché Bourrel, mais il a parlé le moins possible de sa disparition dont il n'a pas prévenu l'autorité,

Quelques jours après l'événement, se trouvant à Montgaillard, chez Cavaillez, qu'il avait chargé au mois de juillet d'obtenir par de fausses promesses la résiliation de son bail avec Bourrel, il ne lui dit pas un mot de la mort de celui-ci.

Calvet a toujours soutenu avec énergie qu'il n'avait jamais eu l'intention de se débarrasser de Bourrel ; il a donné des démentis à tous les témoins qui venaient attester les démarches faites pour rompre le bail. Ce n'est qu'à son dernier interrogatoire qu'il a reconnu que tout ce que ceux-ci avaient rapporté était l'exacte vérité.

Calvet proteste toujours néanmoins de son innocence.

23 témoins sont entendus ; 18 confirment les faits ci-dessus mentionnés ; 5 au contraire soutiennent que c'est Bourrel qui voulait tromper Calvet, qui voulait prendre à ferme une autre métairie, pour laisser Calvet sans fermier.

M. Cénac, procureur, qui occupe le siège du ministère public, avec sa logique ferme, serrée, prononce un brillant réquisitoire, concluant à la culpabilité de Calvet.

Mais M^e Frontil, défenseur de Calvet, avec une grande éloquence et une verve chaleureuse, démontre que l'accusation n'a aucun fondement et ne se base que sur des hypothèses.

Il obtient gain de cause près du jury qui rapporte un verdict d'acquiescement.

En conséquence, Calvet est mis immédiatement en liberté.
